

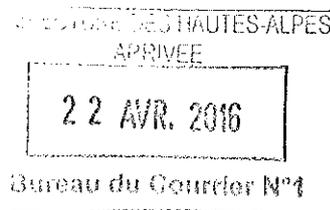
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 7

DELIBERATION N° 21- 2016

Séance du jeudi 14 avril 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 14 avril 2016 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle

Absentes excusées : Noëlle STEFANI – Céline TRUCH
Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

Objet : Convention d'adhésion au service Archives

Suite à une visite de contrôle de nos archives communales effectuée par les services des Archives Départementales, M. Gaël CHENARD, Directeur des Archives Départementales nous a conseillé de prendre attache auprès de M. PARSOUD, Archiviste au Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour qu'il effectue un diagnostic de la situation de notre commune.

Celui-ci s'est rendu en mairie le 16 novembre 2015 et nous a fait retour le 12 février 2016 de son rapport de visite, ainsi que du devis d'intervention pour l'archivage de nos documents et de la convention d'adhésion.

Il est proposé d'accepter le devis N° 1 d'intervention pour le traitement des archives sur une durée de 10 jours au coût de 2 500 € et de signer la convention s'y afférent.

Cette intervention se ferait sur l'année 2017 et sera inscrite au BP 2017.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'accepter le devis N° 1 relatif au traitement des archives sur une durée de 10 jours pour un coût de 2 500 € et de signer la convention s'y afférent
- **De programmer** cette intervention sur l'exercice 2017 et de l'inscrire au BP 2017

Fait et délibéré, le 14 avril 2016

Le Maire

Rémi COSTONIER

